

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le dix-sept janvier à 19h30,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Asnières-sur-Oise, légalement convoqué le onze janvier 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY.

Présents : M. Philippe MARCOT, Vice-Président, Mme Sandrine BONNETAIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Paulo SOBRAL, Mme Sylvie WILLEMIN, élus communaux et Mme Sylvie DEHUD, M. Daniel RENAULT, membres nommés.

Absents : M. Eric THERRY, Président, Mme Annyline SAINT SANS, Mme Martine SAMSON, Mme Annette FERTE, membres nommés.

Secrétaire de séance : Mme Annick DESBOURGET.

Ordre du jour du Conseil d'Administration du C.C.A.S du 17 janvier 2024 :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Lecture du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2024
3. Aide financière
4. Choix du prestataire du portage de repas
5. Informations diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président ouvre la séance.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme Annick DESBOURGET.

Monsieur Philippe MARCOT demande s'il y a des observations/remarques sur le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2023.

Aucune observation/remarque.

Aide financière – délibération n°01

Monsieur MARCOT expose qu'une famille asniéroise sollicite le C.C.A.S pour une aide financière afin qu'un de leurs enfants puisse participer au voyage en classe de neige organisé par l'école.

Ce voyage a lieu du 04/02 au 09/02/2024 et coûte 338.57 € par enfant.

Les membres souhaitent connaître l'historique depuis 2016 des aides attribuées à cette famille.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décident d'attribuer la somme de 100,00 €.

Choix du prestataire du portage de repas – délibération n°02

Monsieur MARCOT expose que des problèmes ayant survenus l'été 2023 dans les cuisines de notre prestataire « Iroise Repas », la convention avec celui-ci a été résiliée et prendra effet à compter du 02 mars 2024.

Aujourd'hui, une personne utilise Iroise Repas et est satisfaite et une autre fait toujours appel à Délicel'y, notre ancien prestataire.

Monsieur MARCOT propose que chaque administré reste décisionnaire du choix du prestataire.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décident que le bénéficiaire prendra un prestataire agréé de son choix, pour le portage de repas aux séniors.

Précisent que les conditions d'accès au portage de repas, les tarifs et le barème des ressources figurant dans le règlement intérieur de celui-ci restent à l'identique.

Informations diverses

Convention Gymnastique volontaire

Depuis septembre 2018, l'association GVVA a mis en place un cours de « gym douce séniors » d'une heure par semaine, le mardi de 15h45 à 16h 45, en dehors des vacances scolaires, soit 33 séances par an.

La participation du CCAS est toujours d'actualité pour la saison 2023-2024, à hauteur d'environ 1 700 € par an (montant de la convention 2306€ moins la participation de 60€/personne)

Pour la saison prochaine 2024/2025, le CCAS gèrera les inscriptions et les informations.

Sachant que la participation du CCAS dépend du nombre d'adhérents, le CCAS décide de communiquer auprès des habitants afin d'augmenter le nombre de participants.

Retour Colis de Noël

Nous avons eu aussi bien des retours positifs que négatifs.

Monsieur Marcot expose que pour l'année 2024 nous ferons appel aux prestataires habituels. Il est rappelé que l'âge légal pour les colis sera de 72 ans en 2025.

Budget 2024

Repas :

Les membres du CCAS décident de prévoir dans le budget 2024 le repas de fin d'année, avec une participation de 15 € par personne.

Le repas aura lieu le 8 décembre.

L'animation musicale et le karaoké sera animé par le CCAS.

Pièce de théâtre

Voir avec l'association de Viarmes si possibilités de renouveler pour l'année 2024.

Animations Espace J.J.

Voir pour séance cinéma/film/concert, type tournée des enfoirés

Loto

Le loto aura lieu le 28 avril 2024

Distribution de chèques -up

En décembre, il y a eu plusieurs demandes d'aides alimentaires et le CCAS a distribué des chèques de services pour une valeur de :

- 50€ à Madame X
- 50€ à Monsieur X
- Et 100€ à Madame X

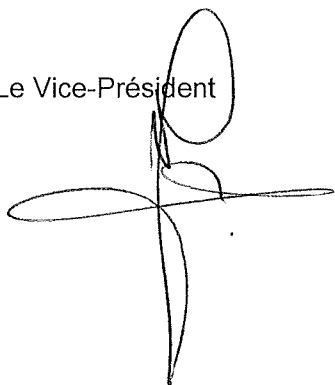
De ce fait, nous avons utilisés 50 % de nos chèques de services, soit 500 €.

Demande de logement

Le CCAS est intervenu pour une situation urgente de relogement auprès de Val d'Oise habitat. Ainsi, une femme seule avec ses deux enfants, à la rue a retrouvé un logement à Sarcelles.

Fin de séance à 21h15.

Le Vice-Président



La secrétaire

